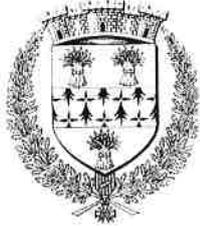


EXTRAIT DU REGISTRE DES DELIBERATIONS
DU CONSEIL MUNICIPAL

MAIRIE



SEANCE DU
18 DÉCEMBRE 2023

OBJET DE LA
DELIBERATION

COMMISSION
COMMUNALE
D'ACCESSIBILITÉ
DES PERSONNES
HANDICAPÉES

MODIFICATION DES
MEMBRES

Séance ordinaire du 18 décembre 2023

L'an deux mil vingt-trois le Dix-Huit Décembre à 19 heures, se sont réunis, en la Salle d'Honneur de la Mairie, les membres du Conseil Municipal sous la présidence de M. FRANCONVILLE Tony, Maire, sur la convocation qui leur a été adressée le 12 décembre 2023 dont 1 exemplaire a été publié et affiché.

Etaient présents : M. FRANCONVILLE Tony (Proc. De M. DEBEAUMONT). Mme BARLET Stéphanie (Proc. De Mme ANDRE Laetitia). M. THUILLIEZ Laurent. Mmes WERQUIN Mildred. DOUTERLUNGNE Marine. M. RICHARD Frédéric. Mme MIJUN Peggy. MM. CANIPET Jérôme. TAVERNIER Michel. Mmes POCLET Dominique. BLONDEAU Nathalie. CASSEZ Laetitia (Proc. De Mme CABOCHE Cécile). LEMAIRE Sabrina. DUBOIS Jeanne-Marie (Proc. De M. MARTIN Bernard). MM. RUCAR André. SLEZAK Jimmy. GIBOIRE Antoine. HENAUX Christophe. VANDERSTEEN Pascal. Mme MADAU Graziella. M. SZYSZKA Jacques (Proc de Mme LEWILLE Laura). Mmes JORION Geneviève. LEFEBVRE Marie-José.

Formant la majorité des membres en exercice.

Absents excusés : Mme CABOCHE Cécile. MM. DEBEAUMONT Pierre. MARTIN Bernard. Mmes LEWILLE Laura. ANDRE Laëtitia.

Absent : M. THERY Eric.

Secrétaire de séance : Mme DOUTERLUNGNE Marine.

Monsieur le Maire rappelle que par délibération en date du 15 Février 2021, le Conseil Municipal a décidé de réinstaurer la Commission Communale d'Accessibilité pour les Personnes Handicapées et de désigner un Collège de 6 personnes comme représentants de la Commune.

Par délibération en date du 4 Octobre 2022, le Conseil Municipal a validé la nouvelle composition de la Commission ainsi qu'il suit :

- Monsieur Laurent THUILLIEZ, Adjoint aux Travaux,
- Monsieur Amédée GELLEZ, Adjoint en charge de l'Urbanisme et des Logements,
- Monsieur Frédéric RICHARD, Adjoint à la Sécurité,
- Monsieur Jérôme CANIPET, Adjoint à l'Environnement et à la Vie Associative et Sportive,
- Monsieur Pascal VANDERSTEEN, Conseiller Municipal,
- Monsieur Jimmy SLEZAK, Conseiller Municipal.

Suite au décès de Monsieur Amédée GELLEZ, membre de la Commission, il convient de procéder à son remplacement.

Monsieur le Maire propose le remplacement de Monsieur Amédée GELLEZ par Madame Dominique POCLET, en sa qualité de Conseillère Municipale Déléguée aux Logements.

Il précise que comme précédemment THUILLIEZ se voit ajouter la Délégation Urbanisme



Il demande au Conseil Municipal de bien vouloir en délibérer.

Le Conseil Municipal,

Après en avoir délibéré, par 22 voix Pour (M. FRANCONVILLE Tony (Proc. De M. DEBEAUMONT), Mme BARLET Stéphanie (Proc. De Mme ANDRE Laetitia), M. THUILLIEZ Laurent, Mmes WERQUIN Mildred, DOUTERLUNGNE Marine, M. RICHARD Frédéric, Mme MIJUIIN Peggy, MM. CANIPET Jérôme, TAVERNIER Michel, Mmes POCLET Dominique, BLONDEAU Nathalie, CASSEZ Laetitia (Proc. De Mme CABOCHE Cécile), LEMAIRE Sabrina, MM. RUCAR André, SLEZAK Jimmy, HENAUX Christophe, Mmes MADAU Graziella, JORION Geneviève, LEFEBVRE Marie-José) **et 6 Abstentions** (Mme DUBOIS Jeanne-Marie (Proc. De M. MARTIN Bernard), MM. GIBOIRE Antoine, VANDERSTEEN Pascal, SZYSZKA Jacques (Proc de Mme LEWILLE Laura)).

- **EMET UN AVIS FAVORABLE** au remplacement de Monsieur Amédée GELLEZ par Madame Dominique POCLET, en qualité de représentants de la Commune, au sein de la Commission Communale d'Accessibilité pour les Personnes Handicapées.

- **VALIDE** la nouvelle composition de la Commission :

- Monsieur Laurent THUILLIEZ, Adjoint aux Travaux et à l'Urbanisme,
- Madame Dominique POCLET, Conseillère Municipale Déléguée aux Logements,
- Monsieur Frédéric RICHARD, Adjoint à la Sécurité,
- Monsieur Jérôme CANIPET, Adjoint à l'Environnement et à la Vie Associative et Sportive,
- Monsieur Pascal VANDERSTEEN, Conseiller Municipal,
- Monsieur Jimmy SLEZAK, Conseiller Municipal.

- **RAPPELLE** que la présente délibération peut faire l'objet d'un recours pour excès de pouvoir devant le Tribunal Administratif dans un délai de deux mois à compter de sa publication et de sa réception par le représentant de l'Etat.

Fait en séance les jours, mois et an susdits
Pour extrait conforme au registre
Le Maire,
Tony FRANCONVILLE



REÇU EN PREFECTURE

le 22/12/2023

Application agréée E-legalite.com

99_DE-062-216202747-20231218-DCM09_18_12